Gérard YESELNICK
Commissaire Enquêteur
Décision SG/SCOPP/BCPE N° 1743 du 04/11/2022
06.93.40.00.24
gyeselnick@gmail.com
1pas2cote@proton.me

COMPTE-RENDU DE MISSION

Le 2 juin 2026

Je soussigné Gérard YESELNICK commissaire enquêteur
ayant été missionné par décision N° E25000025 /97 du TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LA RÉUNION en date 08/09/2025 pour procéder à une consultation du public ayant pour objet:

Une consultation du public par voie électronique sur la demande d'autorisation environnementale formulée par le Conseil Départemental de La Réunion pour le projet d'équipement et raccordement du forage Bengalis au périmètre irrigué de Champ Borne.
Communes concernées : Bras-Panon et Saint-André (La Réunion, 974).
Arrêté préfectoral de référence : n° 2024-1535/SG/SCOPP/BCPE du 1er août 2024, portant décision d'examen au cas par cas en application de l'article R.122-3 du Code de l'Environnement.

Agissant en tant que collaborateur occasionnel du service public et conscient de la nécessité que l'information publique au sujet de cette consultation soit effective à compter du 1er juin 2026, j'ai, compte tenu des délais contraints, volontairement proposé de prendre en charge l'impression des affiches réglementaires et leur mise en place sur les sites (Les 2 Mairies concernées et le site de pompage de Bengalis).

Le 30/05/2026, j'ai fait imprimer ces affiches auprès de « Bureau Vallée », situé centre commercial Sacré-Cœur, commune Le Port.
Il a en effet été nécessaire de me rendre dans cet établissement dans la mesure où le matériel de reprographie de l'établissement à cette même enseigne centre commercial Duparc à Sainte-Marie était hors service ce jour.

J'ai donc fait imprimer 3 affiches au format réglementaire (A2 - Fond vert) et en ai fait plastifier 2, destinées à être apposées en extérieur.
Cf annexe - pièce N°1 facture d'impression réglée par mes soins

Le 1er juin 2026, je me suis déplacé en vue de procéder à l'apposition des affiches dans les mairies de Bras-Panon et de Saint-André, ainsi que sur le site technique du forage Bengalis, ZAE de Paniandy à Bras-Panon.
Cf annexe
Cf annexe - pièce N°2 photographies des affiches apposées sur site

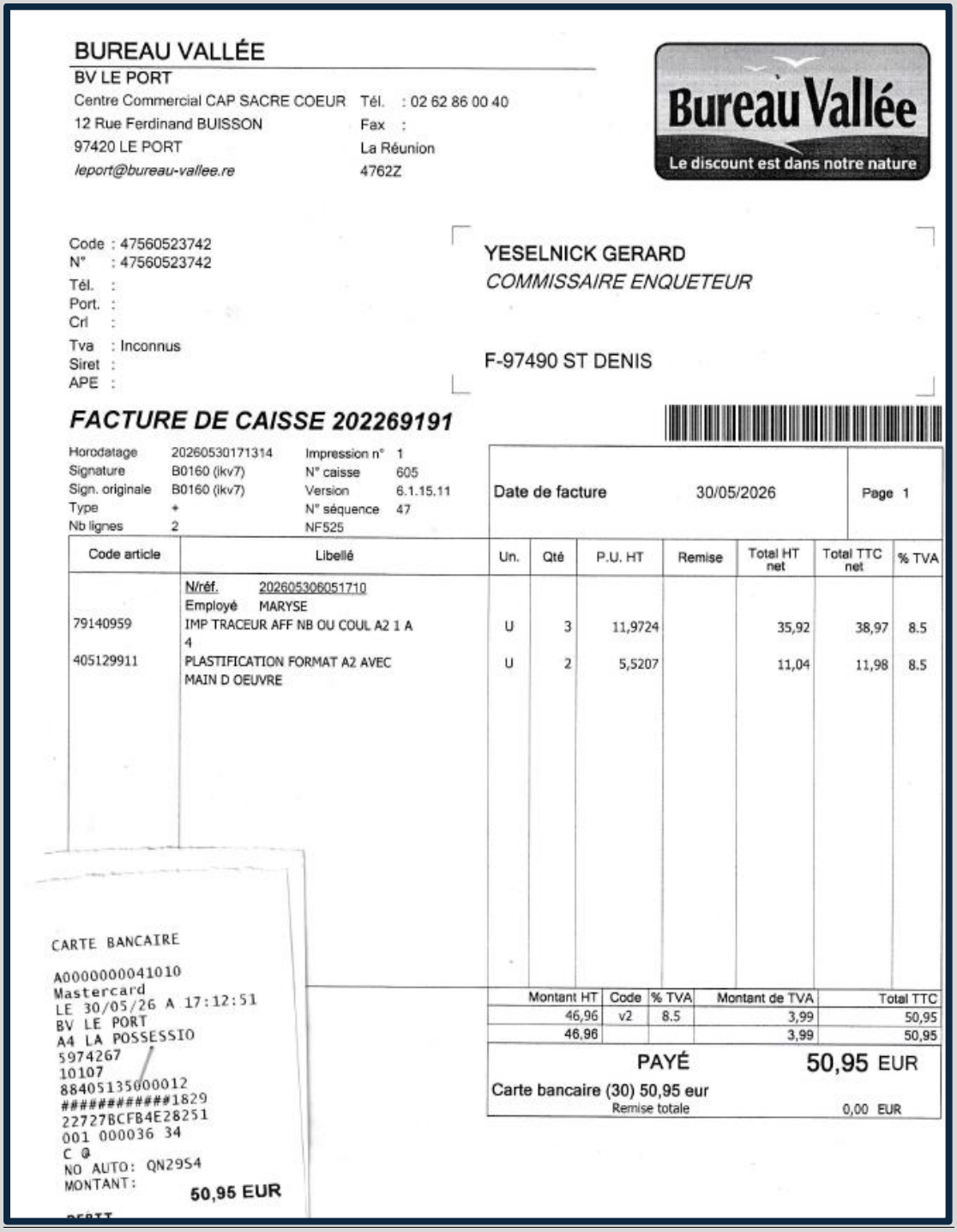
Le 1er juin 2026, j'ai recueilli les annonces légales publiées dans les publications Le QUOTIDIEN & ZINFOS 974 et concernant cette consultation
Cf annexe - pièce N°3 reproduction de ces annonces

Le 2 juin 2026 j'ai établi pour mémoire un décompte de mes débours et frais, lesquels seront intégrés dans mon état de frais final
Cf annexe - pièce N°4 décompte des débours et frais



Gérard YESELNICK Commissaire enquêteur
Saint-Denis, de la Réunion, le 2 juin 2026.

Annexe - pièce N°1_____



BUREAU VALLÉE

BV LE PORT
Centre Commercial CAP SACRE COEUR
12 Rue Ferdinand BUISSON
97420 LE PORT
leport@bureau-vallee.re

Tél. : 02 62 86 00 40
Fax :
La Réunion
4762Z

Bureau Vallée
Le discount est dans notre nature

Code : 47560523742
N° : 47560523742
Tél. :
Port. :
Crl :
Tva : Inconnus
Siret :
APE :

YESELNICK GERARD
COMMISSAIRE ENQUETEUR

F-97490 ST DENIS

FACTURE DE CAISSE 202269191

Horodatage	20260530171314	Impression n°	1
Signature	B0160 (ikv7)	N° caisse	605
Sign. originale	B0160 (ikv7)	Version	6.1.15.11
Type	+	N° séquence	47
Nb lignes	2	NF525	

Date de facture 30/05/2026 Page 1

Code article	Libellé	Un.	Qté	P.U. HT	Remise	Total HT net	Total TTC net	% TVA
	N/réf. 202605306051710 Employé MARYSE							
79140959	IMP TRACEUR AFF NB OU COUL A2 1 A 4	U	3	11,9724		35,92	38,97	8.5
405129911	PLASTIFICATION FORMAT A2 AVEC MAIN D OEUVRE	U	2	5,5207		11,04	11,98	8.5

CARTE BANCAIRE

A0000000041010
Mastercard
LE 30/05/26 A 17:12:51
BV LE PORT
A4 LA POSSESSIO
5974267
10107
88405135000012
############1829
22727BCFB4E28251
001 000036 34
C @
NO AUTO: QN29S4
MONTANT: **50,95 EUR**
DEBIT

Montant HT	Code	% TVA	Montant de TVA	Total TTC
46,96	v2	8.5	3,99	50,95
46,96			3,99	50,95

PAYÉ **50,95** EUR

Carte bancaire (30) 50,95 eur

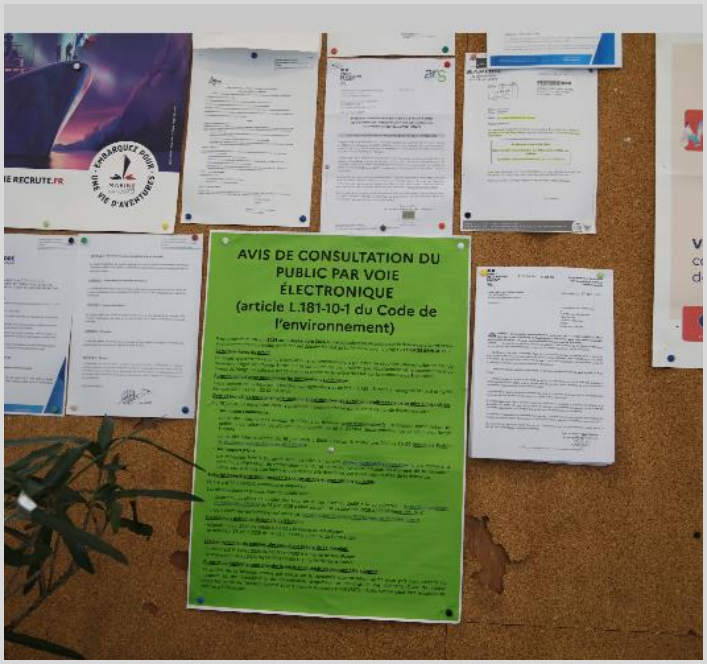
Remise totale 0,00 EUR

Annexe - pièce N°2 _____

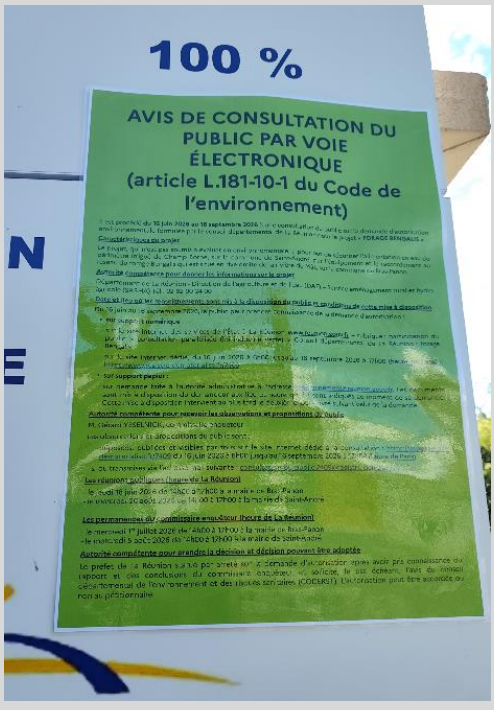
Mairie de Bras Panon



Mairie de St André

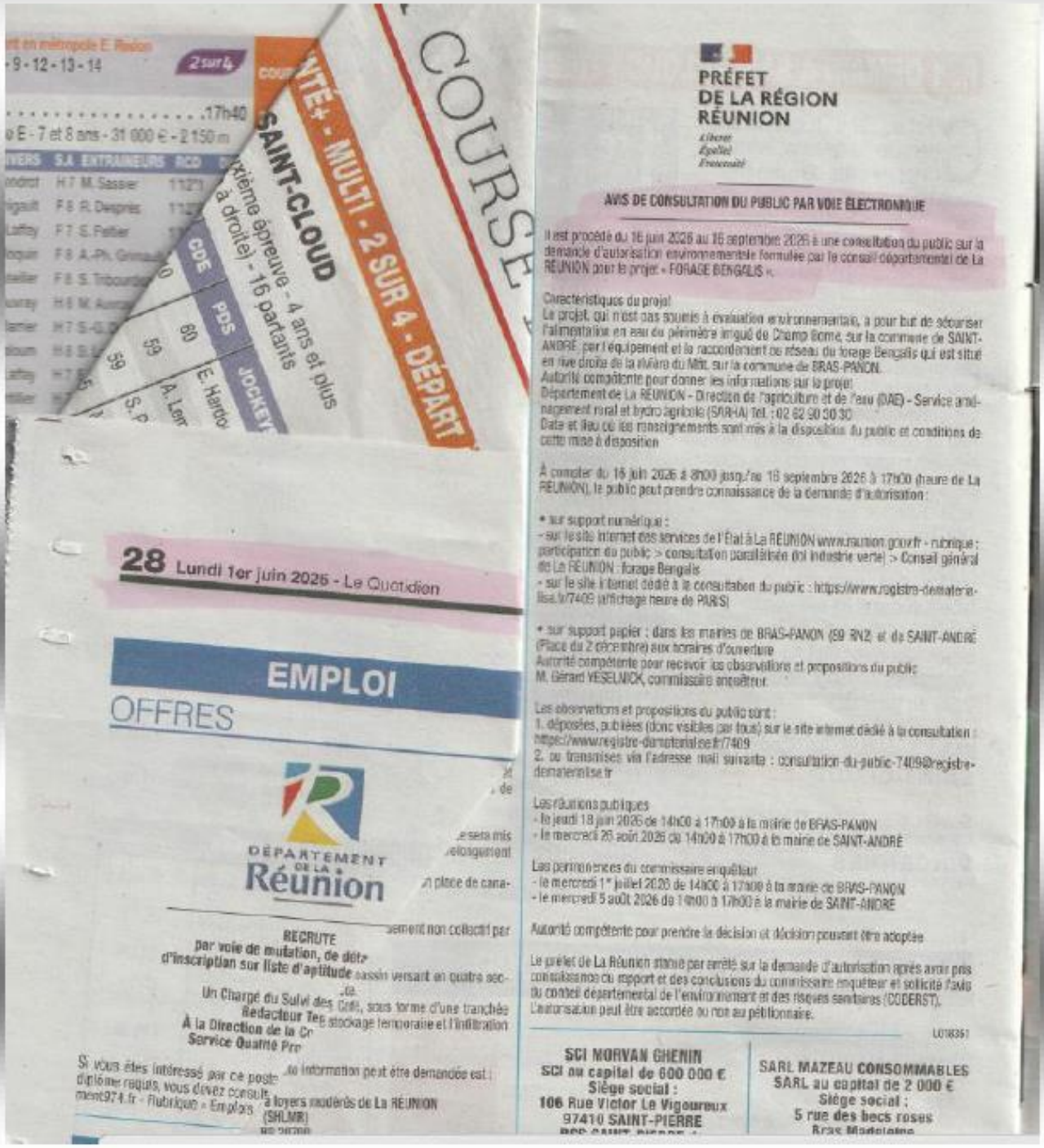


Site technique - forage Bengalis, ZAE de Paniandy - Bras-Panon.





Annexe - pièces N°3



2 sur 4

SAINT-CLOUD

CDE PDS JOCKEY

28 Lundi 1er juin 2025 - Le Quotidien

EMPLOI

OFFRES

DÉPARTEMENT DE LA Réunion

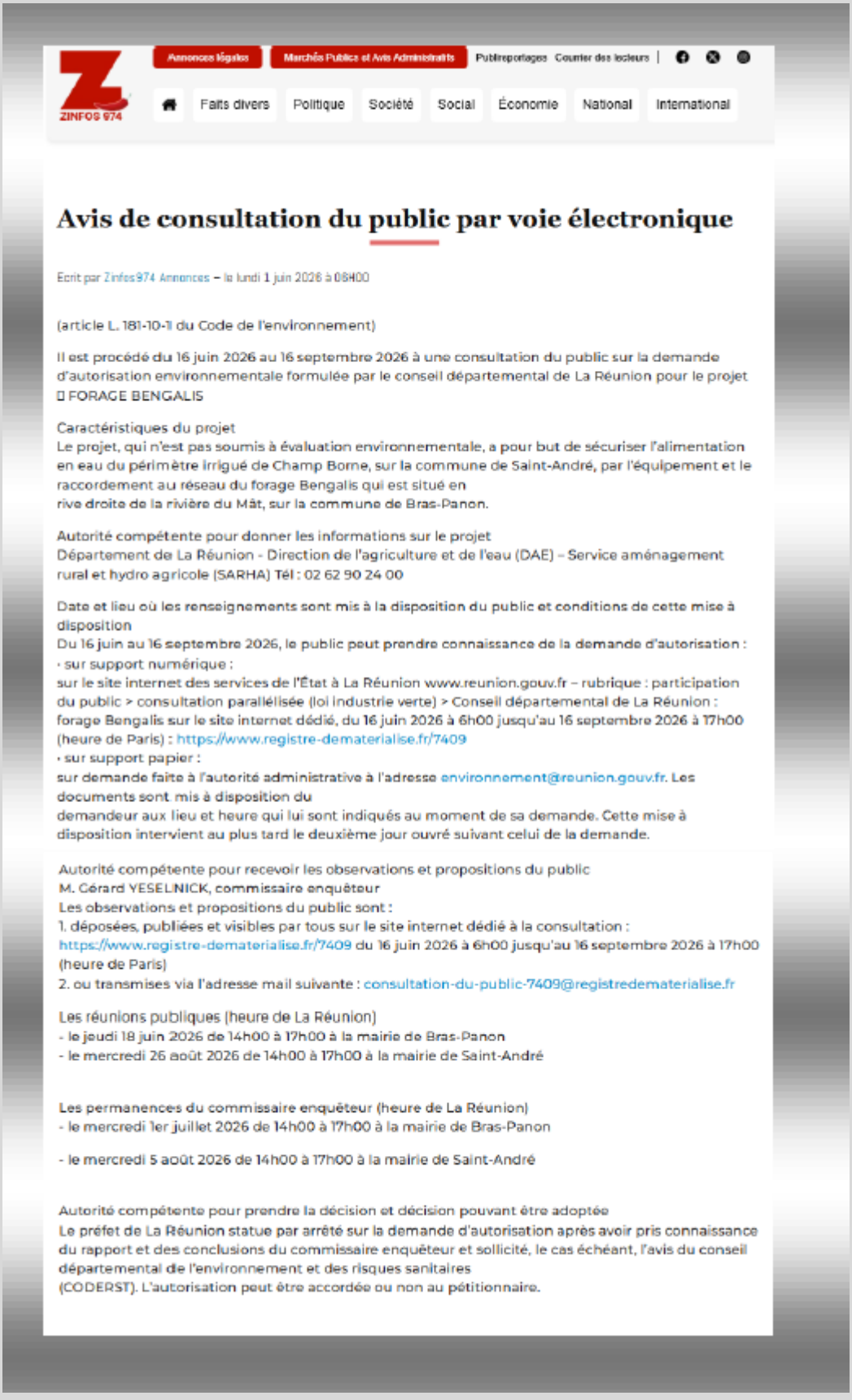
RECRUTE

PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

SCI NORVAN GHENIN
SCI au capital de 600 000 €
Siège social :
106 Rue Victor Le Vigoureux
97410 SAINT-PIERRE

SARL MAZEAU CONSOMMABLES
SARL au capital de 2 000 €
Siège social :
5 rue des becs roses



Avis de consultation du public par voie électronique

Ecrit par Zinfos974 Annonces – le lundi 1 juin 2026 à 08H00

(article L. 181-10-1 du Code de l'environnement)

Il est procédé du 16 juin 2026 au 16 septembre 2026 à une consultation du public sur la demande d'autorisation environnementale formulée par le conseil départemental de La Réunion pour le projet FORAGE BENGALIS

Caractéristiques du projet
Le projet, qui n'est pas soumis à évaluation environnementale, a pour but de sécuriser l'alimentation en eau du périmètre irrigué de Champ Borne, sur la commune de Saint-André, par l'équipement et le raccordement au réseau du forage Bengalis qui est situé en
rive droite de la rivière du Mât, sur la commune de Bras-Panon.

Autorité compétente pour donner les informations sur le projet
Département de La Réunion - Direction de l'agriculture et de l'eau (DAE) – Service aménagement rural et hydro agricole (SARHA) Tél : 02 62 90 24 00

Date et lieu où les renseignements sont mis à la disposition du public et conditions de cette mise à disposition
Du 16 juin au 16 septembre 2026, le public peut prendre connaissance de la demande d'autorisation :
- sur support numérique :
sur le site internet des services de l'État à La Réunion www.reunion.gouv.fr – rubrique : participation du public > consultation parallélisée (loi industrie verte) > Conseil départemental de La Réunion : forage Bengalis sur le site internet dédié, du 16 juin 2026 à 6h00 jusqu'au 16 septembre 2026 à 17h00 (heure de Paris) : https://www.registre-dematerialise.fr/7409
- sur support papier :
sur demande faite à l'autorité administrative à l'adresse environnement@reunion.gouv.fr. Les documents sont mis à disposition du
demandeur aux lieu et heure qui lui sont indiqués au moment de sa demande. Cette mise à disposition intervient au plus tard le deuxième jour ouvré suivant celui de la demande.

Autorité compétente pour recevoir les observations et propositions du public
M. Gérard YESELNICK, commissaire enquêteur
Les observations et propositions du public sont :
1. déposées, publiées et visibles par tous sur le site internet dédié à la consultation :
https://www.registre-dematerialise.fr/7409 du 16 juin 2026 à 6h00 jusqu'au 16 septembre 2026 à 17h00 (heure de Paris)
2. ou transmises via l'adresse mail suivante : consultation-du-public-7409@registredematerialise.fr

Les réunions publiques (heure de La Réunion)
- le jeudi 18 juin 2026 de 14h00 à 17h00 à la mairie de Bras-Panon
- le mercredi 26 août 2026 de 14h00 à 17h00 à la mairie de Saint-André

Les permanences du commissaire enquêteur (heure de La Réunion)
- le mercredi 1er juillet 2026 de 14h00 à 17h00 à la mairie de Bras-Panon

- le mercredi 5 août 2026 de 14h00 à 17h00 à la mairie de Saint-André

Autorité compétente pour prendre la décision et décision pouvant être adoptée
Le préfet de La Réunion statue par arrêté sur la demande d'autorisation après avoir pris connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur et sollicité, le cas échéant, l'avis du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires
(CODERST). L'autorisation peut être accordée ou non au pétitionnaire.

Annexe - pièce N°4 _____

DÉCOMPTE DE FRAIS

Taux horaire des vacations: 48,00 €
Arrêté du 29 juillet 2019 relatif aux frais et indemnités des commissaires enquêteurs
Taux de remboursement des frais de déplacement: 0,32 € / km

Remboursement impression & plastification des affiches 50.95 €

Le 30 mai 2026
Temps passé sur place > 1 HEURE 30 (affluence importante)
Frais kilométriques > 50 km aller et retour
Temps de déplacement non pris en compte

Remboursement impression & plastification des affiches 50.95 €

Le 1er juin 2026
Temps passé sur place > 2 HEURES 30 (les 2 mairies et sur site)
Frais kilométriques : 95 km
Temps de déplacement non pris en compte

Récapitulatif

Vacations	4 heures ✖ 48	= 192 €
Frais kilométriques	145 km ✖ 0.32	= 46.40 €
Remboursement reproduction		= 50.95 €
	Total	289.35 €

Gérard YESELNICK — Commissaire enquêteur
Saint-Denis de La Réunion, le 2 juin 2026.

